

# Guide d'information des usagers

---

**Comment se comporter  
dans votre centre aquatique  
post confinement ?**

*lié à l'épidémie de Covid-19*





# 1 CONTEXTE

La crise sanitaire liée à la diffusion du virus Covid-19 sur le territoire national impose des modalités de fonctionnement des équipements sportifs, particulièrement des centres aquatiques, ainsi que des comportements des usagers et des personnels d'exploitation adaptés.

Ces modalités et comportements ont été définis par les autorités sanitaires et le Ministère des sports. Ils visent à permettre la reprise de l'activité des équipements sportifs post confinement lié à l'épidémie de Covid-19. Ils précisent :

- Les gestes de protection individuelle et collective.
- Les mesures d'hygiène personnelles et collectives.
- L'organisation des usages au sein des établissements.
- Les procédures de nettoyage et de désinfection des espaces et des équipements.

Ce guide précise aux usagers les règles applicables dans ce contexte.

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE



Haut Conseil de la santé publique

AVIS

Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2

24 avril 2020

En l'absence de mesures pharmaco-épidémiologiques (médicaments, vaccins, immunothérapie) pour lutter contre la pandémie de Covid-19, les mesures de santé publique ou mesures non pharmaco-épidémiologiques (MNP) (gestes barrières, distanciation physique, mesures d'hygiène et des respiratoires individuelles et collectives) sont d'une importance majeure pour limiter la diffusion du SARS-CoV-2 dans la communauté, protéger les personnes vulnérables, permettre la prise en charge hospitalière des cas les plus atteints et éviter de saturer les ressources de soins. Elles impliquent l'organisation des pratiques sportives pour permettre et faciliter les organisations individuelles ainsi que la mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires en la collaboration des citoyens et des professionnels concernés pour une meilleure efficacité. Elles nécessitent un plan de communication et de suivi adapté vers la population. Le comité avait le département, les collectivités et les autres acteurs concernés concernés, afin de s'assurer de leur mise en œuvre par des moyens matériels, humains et financiers.

Ces MNP doivent être adaptées et appliquées pendant la phase de confinement mais surtout de déconfinement avec un risque accru de réintroduction du virus dans les lieux de pratique sportive avec possibilité d'une deuxième vague épidémique.

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) actualisera ses orientations au fur et à mesure de la disponibilité de nouvelles informations pertinentes ou en fonction de la situation épidémiologique.

Le HCSP propose le plan ci-dessous pour définir ces MNP en tenant compte de nombreux critères identifiés, comme présentés à l'heure de la pandémie déconfinement et de la reprise de certaines activités sportives et socio-économiques, conduisant à une circulation des individus et probablement de virus :

- Chapitre 1. Les recommandations relatives aux activités sportives
- Chapitre 2. Les recommandations des activités sportives
- Chapitre 3. Les modalités de retour des personnes en espaces collectifs
- Chapitre 4. Les modalités de retour au travail
- Chapitre 5. Les modalités de retour à l'école
- Chapitre 6. Les modalités de retour de la population à l'entretien/désinfection des lieux
- Chapitre 7. Les modalités d'information des acteurs

\*\*\*

## RÉFÉRENT COVID-19

Un référent Covid-19 est désigné dans le centre aquatique. Il est chargé de veiller à la bonne application des mesures d'organisation du travail et d'organisation sanitaire mises en œuvre sur le centre aquatique.

Le référent Covid-19 est le directeur du centre aquatique.

---

## RESPONSABILITÉ ET AUTO-PRÉVENTION DES USAGERS

L'utilisateur est un acteur dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19. À ce titre, il suit les règles établies par la direction du centre aquatique. Ces règles sont précisées dans le présent guide et dans le règlement intérieur de l'établissement.

Le non-respect des règles par l'utilisateur peut entraîner son exclusion du centre aquatique sans remboursement ni avoir.

---

## VIGILANCE SANITAIRE

L'accès au centre aquatique est interdit aux personnes présentant des signes d'affection respiratoire ou d'affection digestive.

# GESTES « BARRIÈRE » ET DISTANCIATION PHYSIQUE

Chaque usager est tenu d'appliquer constamment durant son séjour dans l'établissement les gestes barrières et la distanciation physique envers les autres usagers mais aussi envers les personnels. Les accompagnants d'enfants de moins de 8 ans s'assurent que les mineurs dont ils ont la responsabilité appliquent les gestes barrières et respectent la distanciation physique.

Le port du masque est recommandé jusqu'à l'accès aux vestiaires. Il est en revanche interdit dans les espaces aquatiques.



## CONSIGNES DU PERSONNEL

La direction du centre aquatique met en œuvre toutes les mesures utiles pour garantir les meilleures conditions de pratique sportive dans le respect des mesures barrières et de distanciation physique.

Des agents de régulation peuvent être présents à l'accueil, dans les vestiaires et sur les plages des bassins.

Ils sont chargés de vous informer, de réguler les flux, de procéder aux opérations de désinfection et de faire respecter les règles d'utilisation.

- N'hésitez pas à les solliciter.
- Respectez strictement leurs consignes.



## PROTOCOLE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

La direction du centre aquatique met en œuvre un protocole d'entretien et de nettoyage renforcé et spécifique conforme aux recommandations des autorités sanitaires des Agences Régionales de Santé et du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de la distanciation physique à mettre en œuvre pour la maîtrise de la diffusion du SARS COV-2 (24 avril 2020).

Zone de contact manuel dans les locaux accessibles aux usagers	Désinfection régulière par solution norme EN 14-476
Espaces et locaux accessibles aux usagers	Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 des locaux toutes les 3h
Cabines et casiers	Désinfection régulière par solution norme EN 14-476
Sanitaires et douches	Désinfection toutes les heures par solution norme EN 14-476
Plages bassins, gradins baigneurs	Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 des sols et assises toutes les 3h
Matériels pédagogiques individuels et de sécurité	Désinfection après chaque utilisation par solution norme EN 14-476
Equipements de secours et de soins	Désinfection après chaque utilisation par solution norme EN 14-476
Poubelles	Désinfection régulière des surfaces extérieures par solution norme EN 14-476 Enlèvement des sacs toutes les 2h





## ORGANISATION DES ACCÈS ET CIRCULATIONS DANS LE CENTRE AQUATIQUE

La direction du centre aquatique met en œuvre des sens de circulation et des procédures d'usage.

Ces mesures visent à garantir la sécurité sanitaire des usagers et des personnels d'exploitation.

Les sens de circulation, les espaces d'attentes et de distanciation physique sont matérialisés par des balises et/ou des marquages au sol.



## AVANT D'ENTRER DANS LE CENTRE AQUATIQUE

- L'utilisation de vos équipements personnels de natation (*planches, palmes...*) est autorisée à la seule condition qu'ils aient été préalablement nettoyés et désinfectés
- Les sacs, vêtements, bouées, ballons et jouets sont interdits. Ne sont autorisées que les serviettes et les claquettes, merci de laisser tous vos effets personnels dans votre casier
- Limitez au strict nécessaire vos effets personnels
- Évitez de porter des bijoux



## DANS LE HALL D'ACCUEIL

Respectez la distanciation physique dans le hall d'accueil et le balisage de la file d'attente

Présentez-vous seul à la banque d'accueil

Préférez un mode de paiement sans contact

Désinfectez-vous les mains avec une solution hydro alcoolique mise à votre disposition avant d'accéder dans les vestiaires

Les articles de sport en vente à l'accueil ne seront ni échangés ni remboursés.



## DANS LA ZONE DE DÉCHAUSSAGE

- Utilisez les zones de déchaussage balisées
- Ne stationnez pas dans la zone de déchaussage



## DANS LES VESTIAIRES

- Utilisez une cabine de change par personne (*sauf les adultes accompagnant des jeunes enfants*)
- Limitez le temps de change au strict nécessaire
- Utilisez un casier par personne (*sauf les adultes accompagnés de jeunes enfants*)
- Laissez votre serviette dans le casier, n'emportez pas de sacs sur les plages des bassins
- Jetez votre masque à usage unique dans les poubelles à pédale avant d'accéder aux douches ou conservez votre masque réutilisable dans le casier
- Désinfectez-vous les mains avec une solution hydro alcoolique mise à votre disposition avant d'accéder aux sanitaires et douches
- Ne stationnez pas dans les vestiaires



## DANS LES SANITAIRES ET LES DOUCHES

- Prenez une douche savonneuse y compris les cheveux
- Attachez-vous les cheveux s'ils sont longs ou mettez un bonnet de bain





## DANS LE HALL DES BASSINS

- Respectez la distanciation physique minimale de 1 m sur les plages et dans les bassins
- Respectez strictement les règles de nage dans les bassins de nage : serrer à droite de la ligne, éviter de doubler, limiter les arrêts en bout de ligne, respecter les vitesses de nages de chaque ligne...
- Ne vous regroupez pas sur les plages et autour des bassins

Le centre aquatique ne met pas d'équipement pédagogique à disposition.



## APRÈS LA BAIGNADE

- Ne stationnez pas dans le hall des bassins après la baignade
- Regagnez les vestiaires
- Utilisez une cabine de change par personne (*sauf les adultes accompagnés de jeunes enfants*)
- Limitez le temps de change
- Ne stationnez pas dans les vestiaires ou dans le hall d'accueil

Les plages autour des bassins sont fermées, il n'y a pas de transat. L'espace pelouse reste cependant ouvert.

## RESTRICTION D'ACCÈS

En cas de non respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières, les espaces de pratique peuvent être temporairement fermés sur simple décision de la direction.

# LES USAGES DANS LES SALLES DE CARDIO TRAINING ET DE FITNESS



## ACCÈS AU CARDIO TRAINING

### CONDITIONS PRÉALABLES

L'accès aux vestiaires est restreint. Seuls les sanitaires sont utilisables. Vous ne pourrez pas vous changer dans les vestiaires, prendre une douche ou utiliser les casiers. Vous devez arriver en tenue de sport avant d'accéder à la salle. Une paire de chaussures de sport spécifique à la pratique est nécessaire. Elle pourra être transportée dans un sac.

### ACCÈS À LA SALLE

- Attendez l'autorisation d'accès de l'éducateur sportif
- Désinfectez-vous les mains avec une solution hydro alcoolique mise à votre disposition avant d'accéder dans la salle
- Respectez les sens de circulation
- Utilisez une serviette propre sur les appareils
- Epongez-vous régulièrement
- Déposez votre bouteille d'eau marquée à votre nom près de l'appareil utilisé

### A LA FIN DE LA SÉANCE

- Reprenez vos effets personnels
  - Ne stationnez pas dans la salle
- Les appareils de cardio training sont désinfectés après chaque utilisation par le personnel de la salle.



## ACCÈS AU FITNESS

### CONDITIONS PRÉALABLES

L'accès aux vestiaires est restreint. Seuls les sanitaires sont utilisables. Vous ne pourrez pas vous changer dans les vestiaires, prendre une douche ou utiliser les casiers. Vous devez arriver en tenue de sport avant d'accéder à la salle. Une paire de chaussures de sport spécifique à la pratique est nécessaire. Elle pourra être transportée dans un sac.

### ACCÈS À LA SALLE

- Attendez l'autorisation d'accès de l'éducateur sportif
- Désinfectez-vous les mains avec une solution hydro alcoolique mise à votre disposition avant d'accéder dans la salle
- Utilisez une serviette propre et épongez-vous régulièrement
- Déposez votre bouteille d'eau marquée à l'endroit désigné par l'éducateur sportif

### A LA FIN DE LA SÉANCE

- Reprenez vos effets personnels
- Ne stationnez pas dans la salle

**Le planning d'ouverture  
d'activités est téléchargeable  
sur le site internet de votre  
centre aquatique.**

**#Restonsprudents**

---